

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2020

Salle de la Rotonde

A 17h30

Président : Laurent ROUX

Secrétaire : Monique ROUX

COMPTE RENDU

BLANC Stéphanie a donné pouvoir à ROUX Monique

ROHR Anaïs a donné pouvoir à BERAUD Jocelyne

ORDRE DU JOUR

- 1 - Décision modificative M 14
- 2 - Régularisation parcelle route Aco de Vial
- 3 - Acquisition des parcelles B 482 - 517 - 1240 - 1241 appartenant aux consorts Cunin
- 4 - Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- 5 - Divers

Décision modificative M 14

Les articles 2183, 657341 et 657351 n'étant pas assez crédités, les décisions modificatives suivantes sont effectuées :

Article 2183.....	+ 2 000,00 €
Article 2151.....	- 2 000,00 €
Article 657341.....	+ 22 000,00 €
Article 657351.....	+ 34 000,00 €
Article 60612.....	- 5 000,00 €
Article 6068.....	- 10 000,00 €
Article 615228.....	- 25 000,00 €
Article 6135.....	- 10 000,00 €
Article 6228.....	- 6 000,00 €

11 votes pour

Régularisation parcelle Route Aco de Vial

Dans le cadre de la régularisation de la route communale Aco de Vial, la commune va procéder à l'acquisition de la parcelle B n° 1225 d'une superficie de 173 m² pour un prix de un euro, les frais de rédaction de l'acte administratif seront pris en charge par la Commune.

11 votes pour

Acquisition parcelles B 482 – 517 – 1240 – 1241 appartenant aux consorts Cunin

Les consorts Cunin ont accepté de céder à la Commune, à l'euro symbolique les parcelles :

- B 482 située au lie-dit les Hubacs d'une superficie de 46 m²
- B 517 située au lieu-dit Chasse d'une superficie de 65 m²
- B 1240 située au lieu-dit Chasse d'une superficie de 10 764 m²
- B 1241 située au lieu-dit Chasse d'une superficie de 2896 m²

Les frais de rédaction de l'acte administratif seront pris en charge par la commune.

11 votes pour

Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Devant la nécessité de réaliser le schéma directeur de gestion des eaux de pluie de la commune, Monsieur le Maire a demandé l'établissement d'un projet auprès de l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04. La réalisation du schéma a été estimée à 23 000,00 € HT.

Afin de mener à bien ce dossier, la commune décide de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04, pour un montant de 2680,00 € H.T.

La commune va également se rapprocher du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau afin d'obtenir une participation financière pour la réalisation de ce projet.

11 votes pour

Divers :

- En ce qui concerne la mise en place des astreintes pour les employés techniques communaux, un projet va être établi et déposé auprès du Centre de Gestion.
- Pour l'achat de matériel informatique, aucune subvention n'est possible actuellement. Un dossier pourra être déposé plus tard en fonction des possibilités d'interventions financières proposées.
- Un état des lieux des appartements en location va être lancé pour évaluer les travaux de rénovation concernant l'économie d'énergie. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des différents financeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.